



14ème législature

Question N° : 295	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Réussite éducative		Ministère attributaire > Réussite éducative
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > réussite éducative : missions	Analyse > orientations.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 11/09/2012 page : 5019		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur sa feuille de route détaillée.

Texte de la réponse

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, conformément aux souhaits du Président de la République et du Premier ministre, travaille étroitement avec l'ensemble des acteurs du système éducatif et les nombreux ministères qui sont concernés par la réussite éducative, celle-ci étant transversale et interministérielle : ministères délégués à la ville, à la famille, ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ministères de la justice, des affaires sociales. Elle associe à son action les acteurs de la communauté éducative, les familles, les associations et les collectivités locales. Au côté du ministre de l'éducation nationale, elle a lancé, le 5 juillet, la concertation nationale relative à la refondation de l'école, et dont un certain nombre de sujets relevant de son champ d'action font l'objet de groupes de travail : l'orientation, l'éducation prioritaire et les dispositifs d'accompagnement, la santé scolaire, la scolarisation des enfants en situation de handicap, etc. Courant septembre, elle présidera au lancement ou à la clôture d'un certain nombre de débats académiques organisés par les recteurs dans le cadre de cette concertation.